



**PRÉFET  
COORDONNATEUR  
DU BASSIN  
RHÔNE-MÉDITERRANÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes**



# PLAN DE GESTION DES POISSONS MIGRATEURS 2016-2021

## Tableau de bord

Bilan à mi-parcours  
juin 2020



# ÉDITO

**A**nguille européenne, Alose feinte de Méditerranée, Lamproie marine, ces trois espèces sont dites migratrices amphihalines : elles accomplissent leur cycle de vie alternativement en eau douce et en milieu marin. Cette caractéristique en fait des espèces à fort intérêt patrimonial mais les rend également très vulnérables à tous les stades de leur développement et dans tous les milieux qu'elles traversent ou fréquentent. Elles sont à ce titre classées par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) comme « en danger critique d'extinction » pour l'anguille et « quasi-menacées » pour l'alose et la lamproie. Mais ces poissons sont également une ressource halieutique : alose et anguille sont pêchées, en mer et en rivière. La lamproie, devenue trop rare localement, ne l'est quasiment plus dans le bassin Rhône-Méditerranée.

Ces espèces, et d'autres poissons amphihalins dans les autres bassins de la métropole, font l'objet d'une gestion particulière par les comités de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI) et au travers de plans de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI).

Le PLAGEPOMI Rhône-Méditerranée 2016-2021, approuvé par arrêté du préfet coordonnateur de bassin le 14 novembre 2016, a donné aux acteurs du bassin des orientations portant sur :

1. La reconquête des axes de migration. Il s'agit de restaurer la libre circulation des espèces le long des axes de migration qu'elles parcourent. L'application de cet axe de travail concerne le rétablissement progressif de la continuité écologique sur 4630 km de cours d'eau et 255 ouvrages (barrages, seuils etc.).

2. La gestion des pêches. Les enjeux sur le bassin sont centrés sur l'anguille, pêchée principalement dans les lagunes et plus marginalement en eau douce. Au-delà du rappel de la réglementation existante, il s'agit de poursuivre l'évaluation des quantités pêchées dans un triple objectif de connaissance de la pression, d'évaluation des stocks et de support à l'estimation des flux (recrutement, échappement).

3. Le suivi des populations. Le pilotage de la gestion des espèces s'appuie autant que possible sur l'estimation des flux ou des stocks et de leur variation interannuelle. Les stations de comptage des poissons migrateurs sont donc indispensables.

4. La connaissance des espèces et de leurs habitats. Elle permet de cibler au mieux les actions de prévention et de restauration à mener. Des travaux sont également engagés à titre expérimental, pour tester l'efficacité de méthodes de suivi.

5. Le partage des enjeux et la sensibilisation du public. La connaissance est un premier pas dans la prise en considération de ces espèces. L'anguille par exemple nous est encore mystérieuse à bien des égards. La lamproie, elle, n'est pas un poisson à proprement parler mais un agnathe : elle n'a pas de mâchoire.

Le suivi de la mise en œuvre du PLAGEPOMI s'appuie sur un tableau de bord dont la forme est volontairement inspirée du tableau de bord du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Certains indicateurs en sont directement issus, puisque certaines dispositions sont communes aux deux outils de gestion.

Le tableau de bord constitue une aide au pilotage du PLAGEPOMI et permet de rendre compte aux partenaires de l'avancement des actions et de l'impact des mesures de gestion mises en œuvre. Une première version a été publiée en 2018.

Cette version mise à jour en juin 2020 contribue au bilan à mi-parcours du PLAGEPOMI, qui comprend également le Bilan à mi-parcours des suivis et connaissances du PLAGEPOMI 2016-2021 Rhône-Méditerranée (MRM, 2019) consultable à l'adresse suivante :

<https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion-de-leaugestion-des-poissons-migrateurs/plan-de-gestion-des-poissons-migrateurs-2016-2021>.

Je tiens à rappeler ici la contribution essentielle des acteurs de la mise en œuvre du PLAGEPOMI : les conseils régionaux Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Occitanie, les conseils départementaux, l'association Migrateurs Rhône-Méditerranée, les structures gestionnaires des cours d'eau et des plans d'eau, les organismes de recherche : Tour du Valat, Université de Perpignan, INRAe, IFREMER..., les pêcheurs amateurs et professionnels et leurs représentants, l'office français de la biodiversité et l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, les hydroélectriciens concessionnaires de l'État, CNR et EDF.

Le directeur régional

Jean-Philippe Deneuvy

## 1. RECONQUÊTE DES AXES DE MIGRATION

- 05 ..... 1.1. Nombre d'ouvrages traités pour restaurer la continuité écologique
- 06 ..... 1.2. Niveau d'accessibilité des axes migratoires pour la montaison des poissons migrateurs amphihalins depuis la mer

## 2. GESTION DES PÊCHES

- 10 ..... 2.1. Captures par espèce dans les lagunes
- 13 ..... 2.2. Captures par espèce en eau douce
- 17 ..... 2.3. Lamproie : Suivi des signalements de captures accidentelles

## 3. SUIVI DE L'ÉVOLUTION DES POPULATIONS À L'ÉCHELLE DU BASSIN

- 19 ..... 3.1. Nombre de nouvelles stations de suivi opérationnelles sur les 10 listées au PLAGEPOMI
- 20 ..... 3.2. Taux de renseignement de l'observatoire des populations de poissons migrateurs
- 21 ..... 3.3. État des populations

## 4. CONNAISSANCE DES ESPÈCES ET DES HABITATS

- 25 ..... 4.1. Nombre d'actions engagées ou en cours
- 26 ..... 4.2. Alerte sur les besoins de connaissance identifiés comme prioritaires par le PLAGEPOMI (priorité A) pour lesquels aucune action n'est engagée

## 5 . ACTIONS DE SENSIBILISATION AUX ENJEUX ET DE VALORISATION DES ACQUIS DU BASSIN

- 29 ..... 5.1. Nombre d'actions de sensibilisation portées par les acteurs locaux
- 32 ..... 5.2. Territoires de la ZAP non couverts par un SAGE ou un contrat de milieu
- 33 ..... 5.3. Moyens financiers consacrés à la mise en œuvre du PLAGEPOMI

## 1. RECONQUÊTE DES AXES DE MIGRATION

### L'ambition du PLAGEPOMI 2016-2021

Les recommandations et actions proposées par le PLAGEPOMI s'appuient largement sur les dispositions du SDAGE Rhône-Méditerranée et de son programme de mesures 2016-2021 dans lesquels les objectifs de reconquête des axes de migration et habitats des poissons migrateurs amphihalins ont été entièrement intégrés.

Des actions de restauration des axes de migration en cours d'eau sont prévues à ce titre. Le PLAGEPOMI affiche par ailleurs une priorité d'action sur les lagunes méditerranéennes sur lesquelles on constate un déficit de diagnostic sur les voies d'échanges entre eau douce et eau salée. Le plan propose donc que les lagunes soient caractérisées du point de vue des enjeux poissons migrateurs de manière à ce que soient définies les actions à mettre en œuvre pour maintenir ou restaurer les connexions. Il insiste également sur le rôle joué par l'hydromorphologie, l'hydrologie et l'état qualitatif des axes de migration.

Les zones d'action, prioritaire (ZAP) et à long terme (ZALT), ont été consolidées et s'appuient réglementairement sur le classement des cours d'eau. Le PLAGEPOMI précise les implications pour les aménagements existants selon qu'ils sont en ZAP ou en ZALT.

### Les indicateurs

#### 1.1. Nombre d'ouvrages traités pour restaurer la continuité écologique

L'indicateur suit la mise en œuvre des actions de restauration de la continuité écologique selon les priorités données par le plan de gestion. Il existe sous cette forme dans le tableau de bord du SDAGE 2016-2021

#### 1.2. Linéaire de cours d'eau en ZAP/ZALT franchissable à la montaison

L'indicateur existe également au tableau de bord du SDAGE

#### 1.3. Linéaire de cours d'eau en ZAP/ZALT franchissable à la dévalaison

Indicateur à construire sur le modèle du précédent

#### 1.4. Taux d'échappement des lagunes

Indicateur à construire en cours de cycle une fois la modélisation opérationnelle sur d'autres lagunes que celles du Vaccarès

**Descriptif de l'indicateur**

Les recommandations et actions du PLAGEPOMI s'appuient largement sur les dispositions du SDAGE et de son programme de mesures 2016-2021 dans lesquels les objectifs de reconquête des axes de migration et habitats des poissons migrateurs amphihalins ont été entièrement intégrés.

Sur les cours d'eau, 255 ouvrages présentant un enjeu vis-à-vis de la circulation des poissons grands migrateurs ont été identifiés par le SDAGE comme prioritaires pour la restauration de la continuité écologique.

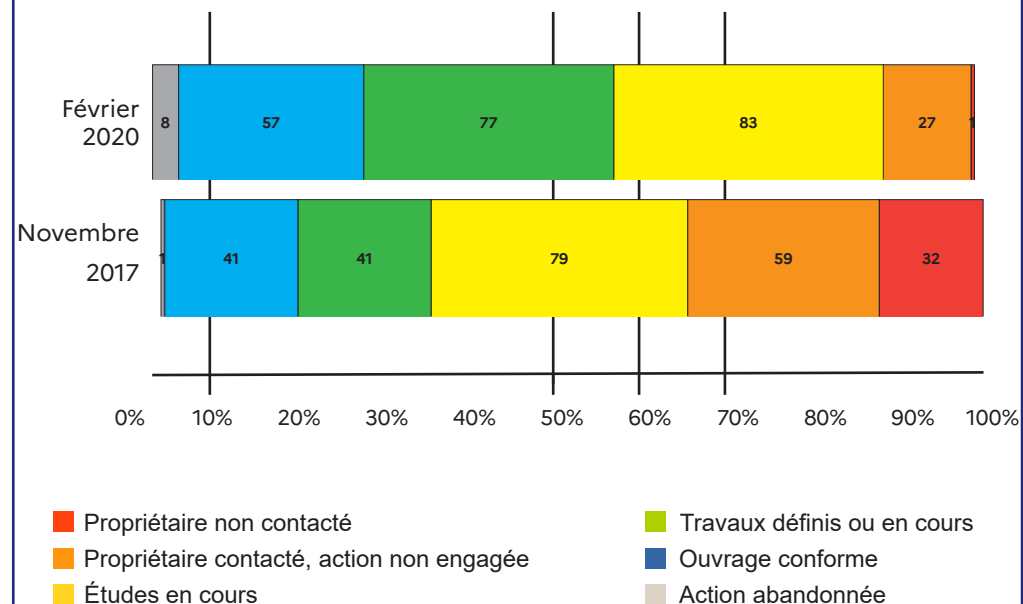
Les ouvrages de lagunes ne sont pas répertoriés à l'échelle du bassin même s'ils sont souvent connus et cartographiés par lagune. C'est pourquoi le SDAGE n'a pas identifié d'ouvrages prioritaires parmi eux. Le PLAGEPOMI en revanche prévoit qu'ils soient répertoriés et caractérisés du point de vue des enjeux grands migrateurs qu'ils représentent.

Cible 2016-2021 : 255 ouvrages

Mise à jour annuelle

Date de mise à jour 06/02/2020

Avancement de la restauration des ouvrages prioritaires 2016-2021



**Fin 2017**

L'avancement des actions se poursuit selon la dynamique initiée au précédent cycle : c'est sur le Rhône et les fleuves côtiers que les actions ont le plus avancé. L'effort doit à ce stade porter également sur les lagunes et les affluents, dont on sait désormais que l'accès à certains affluents (la Durance par exemple) est également fondamental.

**Début 2020**

La continuité a désormais été restaurée en quasi totalité sur certains fleuves côtiers tels que l'Hérault, le Vidourle, l'aval de la Siagne. Sur l'Aude, le Var,

l'Orb, même s'il reste des actions à mener, de nombreux ouvrages ont été aménagés. Les restaurations sont désormais bien engagées sur certains affluents du Rhône comme la Cance, la Drôme, l'Ardèche, l'Ouvèze, le Gard mais la Durance reste la rivière à fort enjeu sur laquelle les actions concrètes tardent. Sur le Rhône, les barrages de Beaucaire et de Donzère restent à traiter.

La caractérisation des ouvrages des lagunes a fortement progressé en 2019 : 419 ouvrages ont été décrits et inclus au référentiel national des obstacles à l'écoulement (ROE). Les années 2020 et 2021 seront mises à profit pour élaborer un programme d'actions prioritaires.

### Descriptif de l'indicateur

Cet indicateur a pour objectif de montrer la progression des linéaires de cours d'eau régulièrement accessibles aux poissons migrateurs amphihalins en montaison, en intégrant l'effet cumulé des obstacles sur la transparence migratoire de ces axes.

L'accessibilité est calculée sur la base de l'évaluation de la franchissabilité des ouvrages situés sur les principaux axes de migration pour l'anguille, l'alose feinte et la lamproie marine. Une classe d'accessibilité (inaccessible à complètement accessible) est associée à chaque tronçon situé entre deux ouvrages, selon l'effet cumulé des ouvrages situés en aval du tronçon. Le PLAGEPOMI identifie pour chaque cours d'eau une zone d'action prioritaire avec un linéaire cible. En l'état actuel des connaissances, l'indicateur ne couvre pas la totalité des fleuves côtiers et seule la montaison est suivie dans l'indicateur.

### Résultats

Des gains importants sont observés sur l'accessibilité aux poissons migrateurs de l'axe Rhône, entraînant l'ouverture de certains affluents, ainsi que des fleuves côtiers ouest. Des opérations de décloisonnement ont permis des gains :

- Sur le Rhône, les mises en service de la passe à poissons du barrage de Pouzin en 2016 et du barrageusine de Sauveterre fin 2017 ont amélioré sensiblement l'accessibilité du Rhône aval (+59 km depuis 2010) et de l'Ardèche (+43 km) à l'anguille. L'alose et la lamproie rejoignent aussi plus facilement les importantes frayères du Vieux-Rhône de Donzère-Mondragon et de l'Ardèche. Ces espèces accèdent désormais jusqu'aux confluences de l'Ouvèze et la Cèze, où les ouvrages sont en cours de traitement.

- Sur l'Eyrieux et la Drôme, suite au décloisonnement de l'axe Rhône, la colonisation par l'anguille devient maintenant un peu plus facile car les linéaires de très mauvaise accessibilité régressent. Mais au-delà de l'aménagement de Donzère-Mondragon, l'accessibilité des linéaires en amont reste encore moyenne et mauvaise.
- Sur la Durance aval, aucun progrès n'a été enregistré concernant la continuité depuis ces huit dernières années.
- Sur l'Hérault et l'Orb, l'aménagement des ouvrages aval depuis 2010 a permis des progrès importants pour les trois espèces (+11 km à + 23 km sur l'Hérault ; +15 km à + 22 km sur l'Orb).
- Sur l'Argens, les linéaires de bonne accessibilité n'ont pas évolué depuis 2010, même si des travaux ont amélioré la situation sur deux obstacles, sans améliorer l'indicateur de bonne accessibilité en raison de l'impact des ouvrages aval.

Une partie des progrès attendus s'est trouvée limitée par des aggravations de la franchissabilité de certains obstacles suite à l'incision sur plusieurs cours d'eau : le Gardon (incision à l'aval de la passe de Remoulins) et la Drôme (incision à l'aval de la passe de Livron, suite au curage du piège à gravier, et dégradations internes de la passe suite aux crues).



Pont SNCF de Tet - Crédit photo : MRM

Mise à jour mi-parcours et bilan

Date de mise à jour décembre 2018

# INDICATEUR 1.2 : NIVEAU D'ACCESSIBILITÉ DES AXES MIGRATOIRES POUR LA MONTAISON DES POISSONS MIGRATEURS AMPHIHALINS DEPUIS LA MER

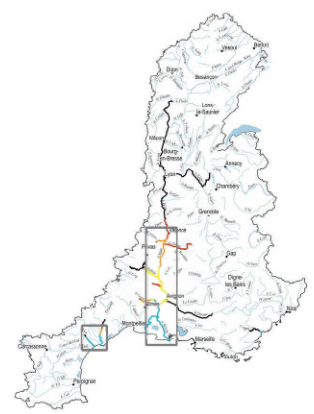
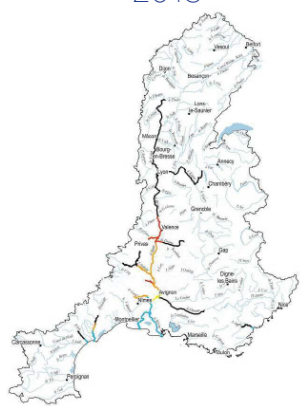
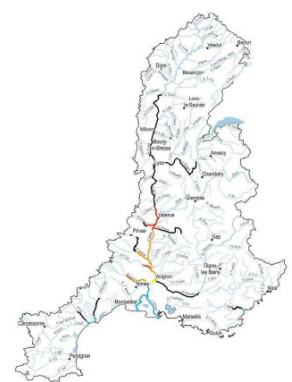
## PRESSION

### ALOSE

2010

2015

2018

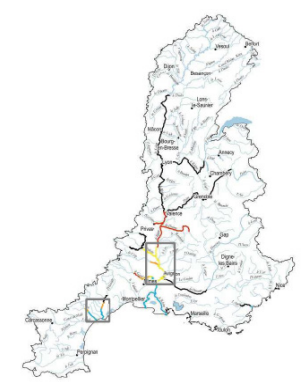
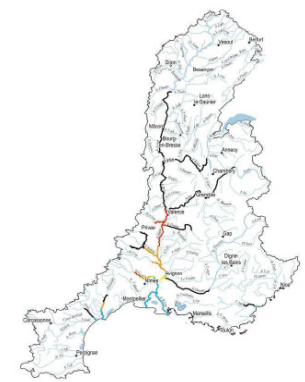
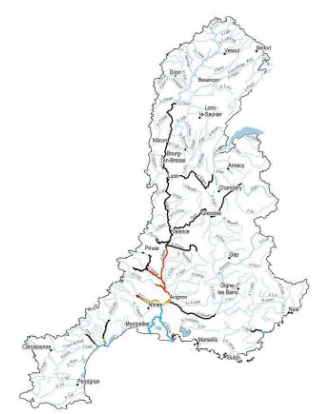


### LAMPROIE

2010

2015

2018

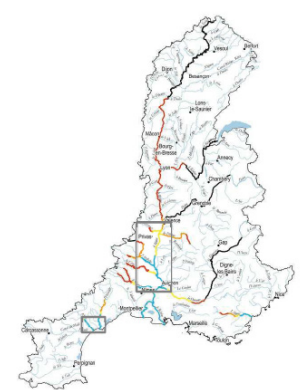
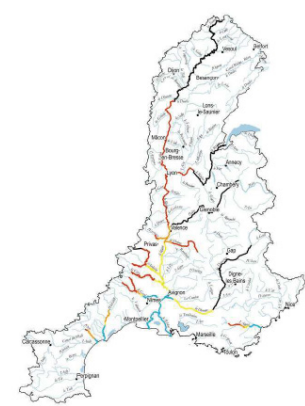
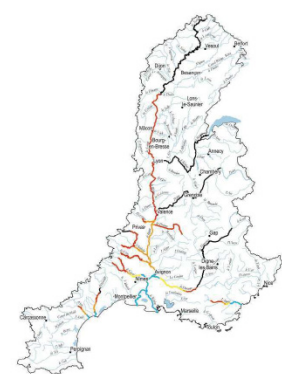


### ANGUILLE

2010

2015

2018



#### Niveau d'accessibilité depuis la mer

- De bonne accessibilité à complètement accessible (impact cumulé des ouvrages faible ou modéré, voire absence d'ouvrage)
- Accessibilité moyenne (impact cumulé des ouvrages moyen)
- Mauvaise accessibilité à complètement accessible (impact cumulé des ouvrages fort)
- Inaccessible
- Progrès du niveau d'accessibilité

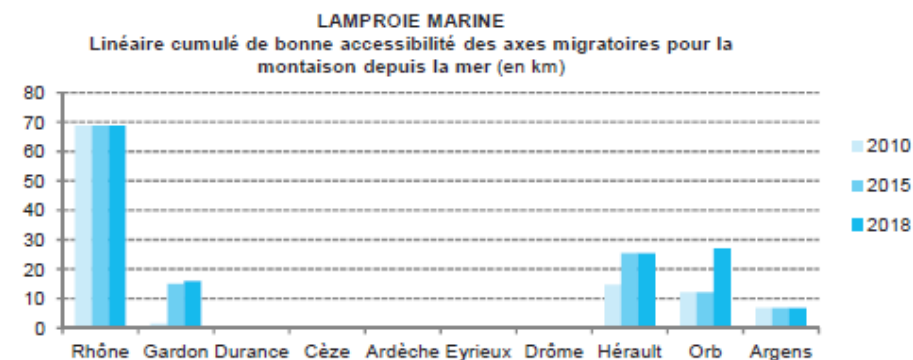
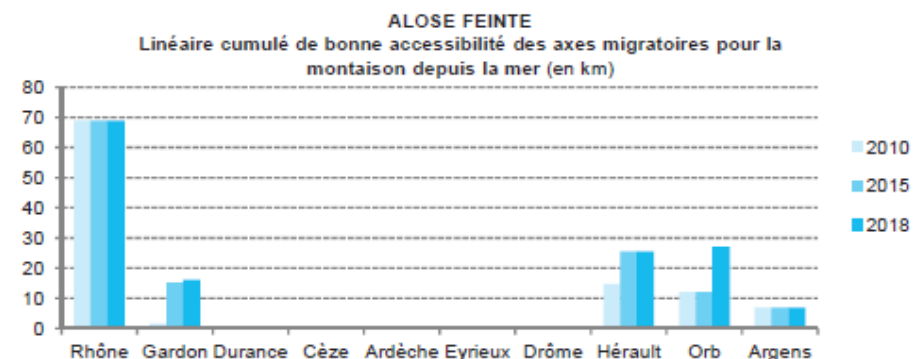
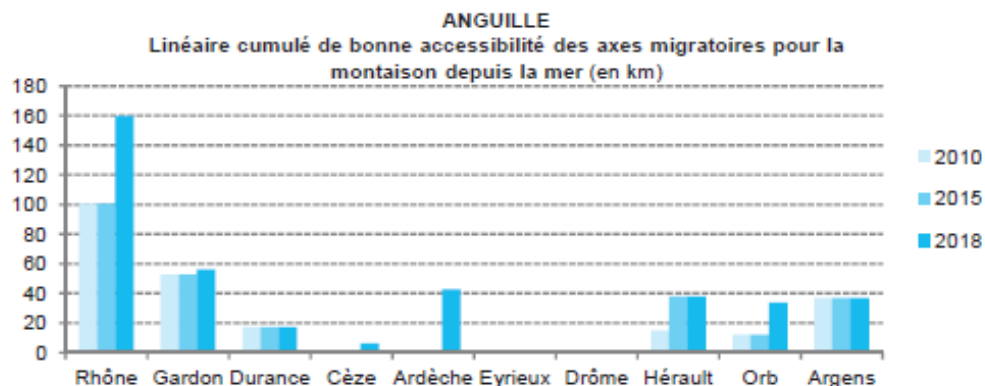
Mise à jour mi-parcours et bilan

Date de mise à jour décembre 2018

**Perspectives**

Une progression de l'accessibilité des affluents est attendue avec l'aménagement des confluences de la Sanne, de l'Orb, de la Cèze, de la Durance et de l'Ouvèze. De même, les fleuves côtiers méditerranéens vont être rendus plus accessibles suite aux études ou travaux en cours sur l'Argens, l'Hérault, l'Aude aval, le Tech, la Têt et l'Agly.

Sur l'axe Rhône, des améliorations sont également attendues avec l'aménagement de passes à poissons sur le seuil de Beaucaire et sur les barrages de Vallabrègues et de Donzère.



Source : expertise AFB, 2018

Mise à jour mi-parcours et bilan

Date de mise à jour décembre 2018



## 2. GESTION DES PÊCHES

### L'ambition du PLAGEPOMI 2016-2021

Sur le bassin Rhône-Méditerranée, la pêche aux poissons migrateurs est principalement orientée sur l'anguille et accessoirement sur l'alose.

En effet, si l'anguille fait l'objet d'une activité de production professionnelle dans les lagunes et de façon plus marginale sur le domaine fluvial, les autres espèces amphihalines ne supportent pas de pêche orientée, à l'exception de l'alose ciblée par la pêche récréative à la ligne en eau douce.

Les enjeux liés à la pêche sur le bassin Rhône-Méditerranée sont donc concentrés sur l'anguille à ses deux stades adultes de développement, argentée et jaune. La pêche de la civelle est interdite.

Dans le cadre du PLAGEPOMI 2016-2021, au-delà de la réglementation existante, l'objectif est de poursuivre le suivi de l'évolution des quantités pêchées pour évaluer la pression de pêche mais aussi pour contribuer à l'estimation des stocks de poissons migrateurs à partir des quantités capturées. Un effort de capitalisation et de valorisation de ces données de pêcheries est visé.

Suite à la levée des interdictions « PCB » de consommation des poissons pêchés en eau douce, il est prévu que le COGEPOMI examine la nécessité de définir des mesures de gestion de pêche pour l'anguille sur la base de l'évaluation de la pression de pêche exercée.

### Les indicateurs

#### 2.1. Captures par espèce dans les lagunes :

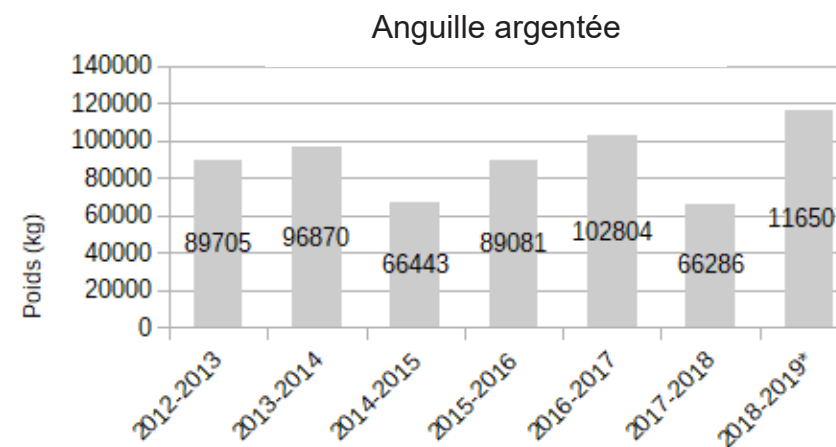
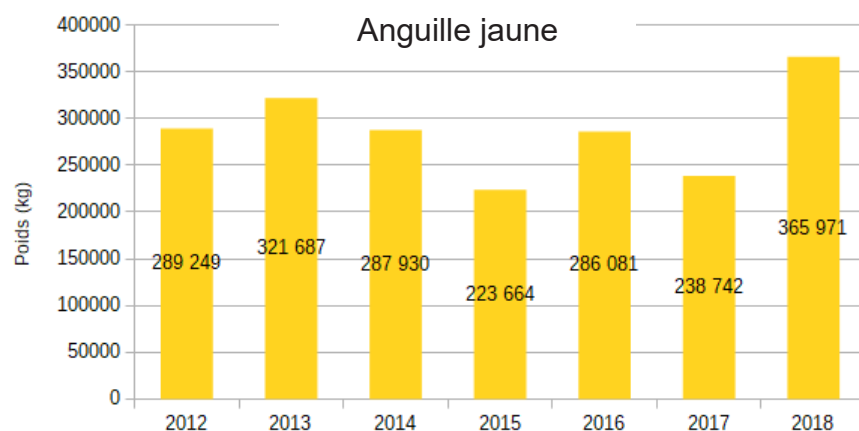
- Anguille : poids annuel déclaré par stade en Rhône-Méditerranée – évolution
- Anguille : poids annuel estimé par l'observatoire des débarquements (ObsDEB) en Rhône Méditerranée – évolution
- Anguille : périodes d'autorisation de la pêche de l'anguille - évolution
- Anguille : nombre d'autorisations régionales de pêches délivrées annuellement – évolution

#### 2.2. Captures par espèce en eau douce :

- Anguille : nombre d'engins autorisés pour les pêcheurs professionnels ciblant l'anguille dans le périmètre de la zone d'action – évolution
- Anguille : nombre de pêcheurs aux engins et aux filets autorisés à pêcher l'anguille (amateurs + professionnels) – évolution
- Anguille : estimation du poids d'anguilles pêchées par les pêcheurs aux engins et aux filets avant les interdictions liées aux PCB
- Anguille : captures par les pêcheurs amateurs aux lignes – à construire
- Alose : captures d'aloses déclarées pêchées par les pêcheurs amateurs aux lignes

#### 2.3. Lamproie : suivi des signalements de captures accidentelles

### Anguille : poids annuel déclaré par stade en Rhône-Méditerranée – Évolution Valeur globale à l'échelon de la façade méditerranéenne



Source de la donnée :

- Plan de gestion de l'anguille – rapportage 2018
- traitement annuel OFB-INRAe des données déclaratives base SACAPT, sur demande

Sur la période considérée, le **poids moyen annuel déclaré** est de **287,7 tonnes d'anguilles jaunes** et de **89,7 tonnes d'argentées**.

Les quantités déclarées pour 2018 sont en nette augmentation après une période 2015-2017 plutôt à la baisse pour l'anguille jaune. À ce stade, l'augmentation n'est pas une tendance.

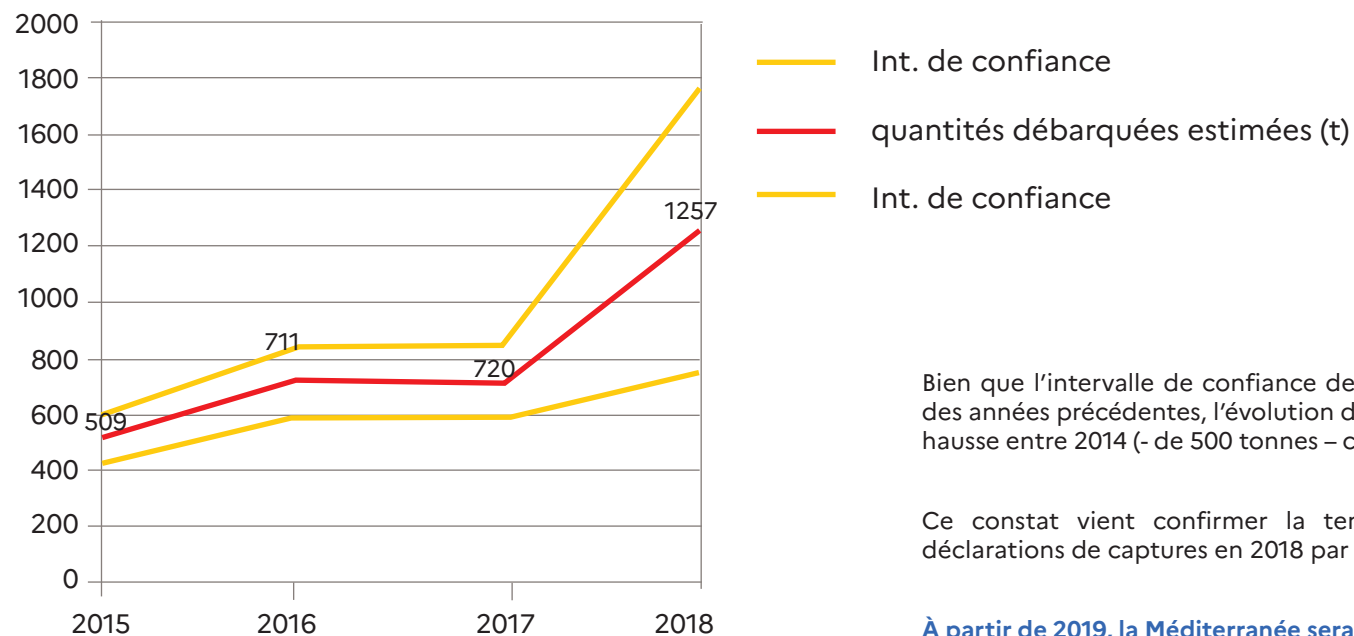
À la lecture de ce seul indicateur, il est difficile de faire la part entre les variations des quantités pêchées elles-mêmes et les variations de la proportion de quantité déclarée par rapport à la quantité effectivement pêchée. Sur cette question de la proportion de déclaration, l'Observatoire des débarquements de l'IFREMER donne des indications. Voir plus loin, indicateur 3.

NB : l'indicateur devrait être utilement complété par sa déclinaison avec une meilleure précision géographique (DML, lagune...)

Mise à jour annuelle

Date de mise à jour 06/02/2020

## 2. Anguille : poids annuel estimé (ObsDEB) – Évolution



Bien que l'intervalle de confiance de l'estimation de 2018 soit supérieur à celui des années précédentes, l'évolution des quantités débarquées est nettement à la hausse entre 2014 (- de 500 tonnes – chiffre non publié pour cette raison) et 2018.

Ce constat vient confirmer la tendance observée de l'augmentation des déclarations de captures en 2018 par rapport aux années précédentes.

**À partir de 2019, la Méditerranée sera estimée de la même manière que les autres régions, fin du programme ObsDEB (amélioration du flux déclaratif).**

Source de la donnée :  
Rapport annuel de l'Observatoire des débarquements, Estimation des efforts de pêche et des productions dans les régions Méditerranée continentale, [outre-mer] pour les navires de moins de 12 m.  
IFREMER, sur demande

Mise à jour annuelle

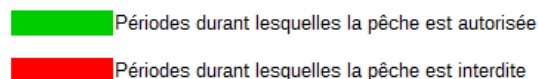
Date de mise à jour 06/02/2020

3. Anguille : Périodes d'autorisation de la pêche de l'anguille – Évolution

Territoires (jusqu'à la limite de salure des eaux)	Stade	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Tous départements : 06, 11, 13, 30, 34, 66, 83, 84	Civelle	[Red]											
	Anguille jaune	[Red]	[Red]	[Green]	[Green]	[Green]	[Green]	[Green]	[Green]	[Green]	[Green]	[Green]	[Red]
	Anguille argentée	[Green]	[Green]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Red]	[Green]	[Green]

Mise à jour 28/12/2018

Source de la donnée : Arrêtés ministériels



La modification de fin 2018 a consisté au regroupement des 2 périodes d'interdiction de l'anguille jaune en une seule, de 3 mois consécutifs, pour faire suite à la recommandation de la commission générale des pêches pour la Méditerranée (GCPM) d'octobre 2018. L'interdiction auparavant était de 3 mois mais répartie en 2 périodes : juillet-août et janvier-février.

Juillet-août est une période de faible activité et de vulnérabilité de l'anguille.

Il est à noter que l'activité de pêche de l'anguille (hors civelle) ne connaît de ce fait plus de pause dans l'année : un stade au moins est pêchable quelle que soit la saison.

4. Anguille : Nombre d'autorisations régionales de pêche (ARP) délivrées annuellement – Évolution

	Occitanie			PACA		
	J ou A	jaune	argentée	J ou A	jaune	argentée
Contingent	<b>174</b>			<b>52</b>		
2019	<b>168</b>	162	162	<b>51</b>	51	49
2018	<b>163</b>	156	156	<b>50</b>	50	48
2017	<b>NC</b>	NC		<b>44</b>	44	

Source de la donnée : Arrêtés des préfets de région

On constate dans les dernières années une légère augmentation du nombre d'autorisations, dans les 2 régions, donc un rapprochement du maximum autorisable.

Mise à jour annuelle

Date de mise à jour 06/02/2020

### 1. Nombre d'engins autorisés pour les pêcheurs professionnels ciblant l'anguille dans le périmètre de la zone d'action – évolution

#### Indicateur d'une pression de pêche potentielle

Augmentation du nombre d'engins autorisés par lot dans le département de l'Ardèche **avant 1999** : passage de 15 à 30 verveux.

#### Depuis 1999 :

Stabilité du nombre d'engins autorisés par lot pour les départements du nord de la zone d'action (départements 69, 38, 07 et 26) ;

Réduction du nombre de nasses et verveux autorisés par lot entre 2005 et 2017 (ou entre 2005 et 2012) sur le Rhône, le petit Rhône et le Grand Rhône dans les départements 30, 84 et 13.

Actuellement, le nombre maximum de verveux à anguilles autorisé pour la pêche professionnelle est en moyenne de **3,5 verveux par km sur les lots exploités**. Il est 4,5 en Drôme et Ardèche et a été ramené à 2,5 dans le Gard et le Vaucluse.

Source de la donnée :  
Cahiers des charges de la location de la pêche  
du DPF

#### Perspective d'évolution des indicateurs

L'indicateur de pression potentielle sur l'anguille devra être complété ou amélioré par :

- une approche de l'impact des engins utilisés sur la mortalité accidentelle des anguilles. Les travaux ont été engagés, ils doivent être poursuivis ;
- le calcul de la pression potentielle en nombre d'engins par surface plutôt que par linéaire.

L'estimation du poids annuel d'anguilles capturées devra par la suite s'intéresser également à la pêche de loisir.

Mise à jour annuelle

Date de mise à jour 06/02/2020

## 2. Nombre de pêcheurs aux engins et aux filets autorisés à pêcher l'anguille (amateurs + professionnels)

	Pêcheurs professionnels	Pêcheurs amateurs aux engins
2018 et années antérieures : période d'interdictions «PCB»	3 étangs gardois = ensembles lagunaires relevant de la réglementation fluviale : 4 licences en tout	0
2019		0



Camille MOIRENC Pêcheur Professionnel

Depuis 2019, les demandes d'autorisations hors étangs gardois ont été refusées par les préfets de département qui ont fondé leur refus sur un avis du COGEPOMI du 18 avril 2019 défavorable à la reprise de la pêche sur les lots concernés.

Mise à jour annuelle

Date de mise à jour 06/02/2020

## INDICATEUR 2.2 : CAPTURES PAR ESPÈCE EN EAU DOUCE

### 3. Estimation du poids annuel d'anguilles capturées avant les interdictions liées aux PCB

L'anguille est prélevée principalement dans le Rhône aval et deltaïque.

1. **En moyenne sur la période 1988-2001**, l'estimation faite du poids d'anguilles pêchées par les professionnels et les amateurs aux engins, déclarants et non déclarants, est de 11 900 kg par an.

Selon les données du SNPE (suivi national des pêcheurs aux engins) ayant servi de base à cette estimation, le poids relatif des amateurs et des professionnels peut être évalué à 1 pour 10.

2. **La synthèse nationale du Suivi national de la pêche aux engins pour la période 1999 à 2002** donne une estimation moyenne annuelle pour la période plus réduite 1999 à 2002 de 16 591 kg par les professionnels et 598 kg par les amateurs.

Une partie de ces captures, notamment à l'amont du bassin, Doubs et Saône amont, peut être issue de repeuplements, abandonnés depuis.

3. Les données déclaratives des années 2003, 2004 et 2005 ne sont pas disponibles à la maille du bassin.

Celles de 2006 et 2007 font apparaître des quantités très en deçà des années précédentes, traduisant un nombre de pêcheurs professionnels déclarants déjà très en baisse, les premiers arrêtés PCB datant de 2005 et la plupart de 2007.

4. Depuis les interdictions PCB, le poids d'anguilles déclaré par les amateurs a progressivement réduit pour être proche de 0 depuis 2012.

Des captures, accidentelles ou non, restent signalées jusqu'en 2015, en très faibles quantités



Sources de la donnée :

- La pêche aux engins dans le bassin Rhône-Saône – Statistiques de pêche 1988-2001

- Synthèse nationale du Suivi national de la pêche aux engins pour la période 1999 à 2002, Conseil supérieur de la pêche, 2004 revu 2005

Mise à jour annuelle

Date de mise à jour 06/02/2020

## 1. Captures d'aloses déclarées pêchées par les pêcheurs amateurs aux lignes

Année	Nombre de pêcheurs déclarants			Quantités pêchées		
	Rhône	Aude	Autres côtiers	Rhône	Aude	Autres côtiers
2016	99	20	3	1487	309	6
2017	117	22	3	1448	282	16
2018	70	14	?	485	101	48



Crédit photo : MRM-Y.Gougenheim

Source de la donnée :

Rapport annuel MRM de suivi de la population d'Alose, observatoire des populations

Mise à jour annuelle

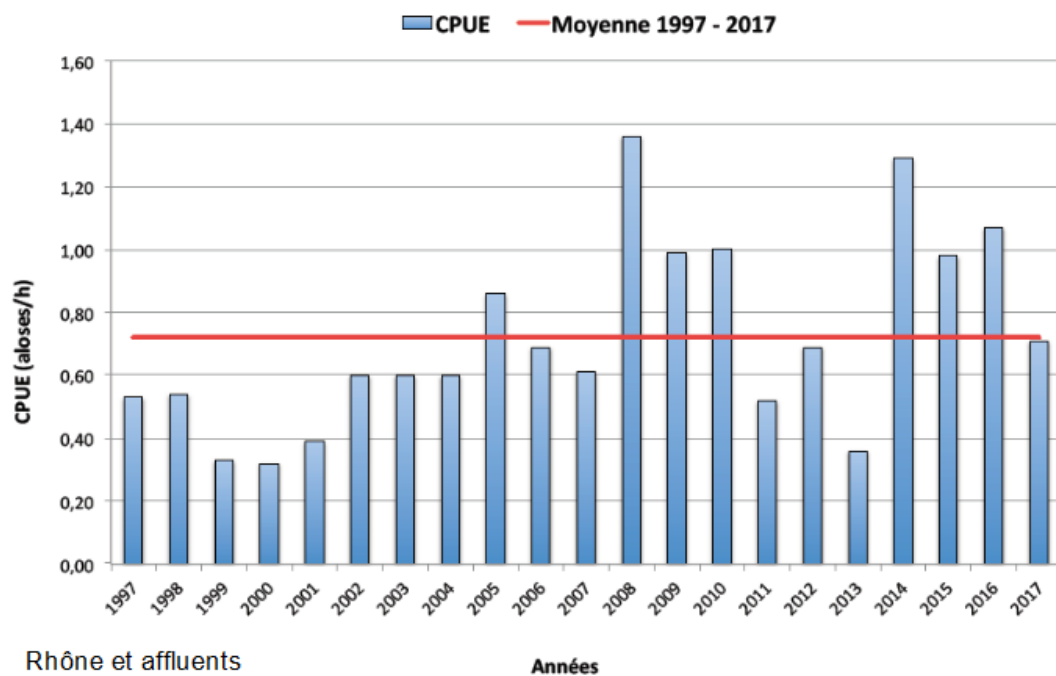
Date de mise à jour 06/02/2020



### 1. Captures d'aloses déclarées pêchées par les pêcheurs amateurs aux lignes

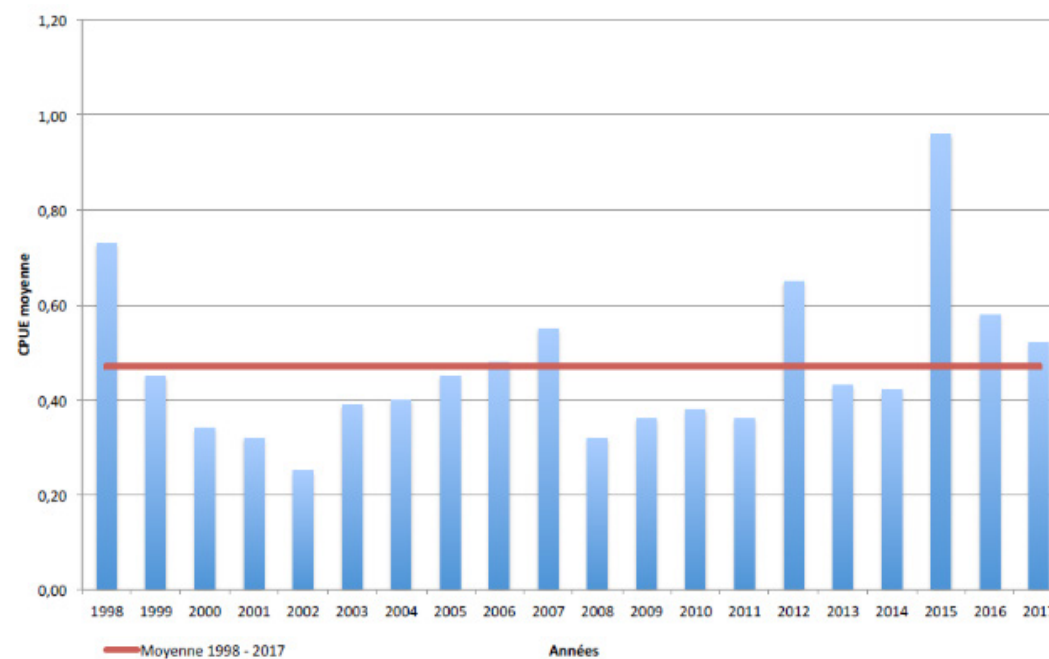
Le nombre des pêcheurs déclarants et les quantités pêchées décroissent très nettement en 2018, ce qui est en grande partie imputable aux conditions hydrauliques des affluents du Rhône et des côtiers.

Le postulat d'une pêche principalement pratiquée par les amateurs est à vérifier régulièrement (à chaque cycle).



Rhône et affluents

Années



Moyenne 1998 - 2017

Années

Mise à jour annuelle

Date de mise à jour 06/02/2020

**Lamproie : suivi des signalements de captures accidentelles****2017**

- 2 captures d'adulte (environ 60cm) à 3 jours d'intervalle dans l'étang du Ponant par un pêcheur professionnel. Celui-ci pense qu'il s'agit du même individu les deux fois.
- un prud'homme pêche des subadultes par temps pluvieux dans les étangs de l'Ayrolles et de Campignoles. Ceci est cohérent avec les captures déjà signalées dans les étangs de Bages-Sigean. Il s'agit de la zone où le plus d'observations de subadultes sont signalées.
- une lamproie a été pêchée sur l'Hérault.

**2018**

- une seule capture de lamproie marine adulte réalisée en septembre par un pêcheur professionnel dans l'étang de Berre.



Crédit Photo : B. ADAM - BIOTOPE

Mise à jour annuelle

Date de mise à jour 06/02/2020

### 3. SUIVI DE L'ÉVOLUTION DES POPULATIONS À L'ÉCHELLE DU BASSIN

#### L'ambition du PLAGEPOMI 2016-2021

Les actions soutenues dans le cadre du PLAGEPOMI concourent à un dispositif de suivi, pertinent scientifiquement et réaliste au regard des moyens mobilisables, ayant comme ambition :

- un suivi global des populations à l'échelle du bassin compte tenu du cycle des espèces,
- un suivi permettant d'appréhender la reconquête des axes de migration (suivi de la montaison, suivi de la dévalaison).

Les objectifs de suivi se traduisent concrètement par le suivi à des stations clés.

Le cycle 2016-2021 du PLAGEPOMI fait des recommandations précises et liste notamment les 10 nouvelles stations de suivi à installer.

Le PLAGEPOMI s'est doté depuis 2018 d'un observatoire en ligne des populations.

Il constitue désormais l'outil de capitalisation et de valorisation sous forme d'analyse des suivis et de descripteurs d'état des milieux et des populations. C'est ainsi que les analyses publiées ici et les indicateurs élaborés sont consultables et approfondis sur le site de l'observatoire.

#### Les indicateurs

*3.1. Nombre de nouvelles stations de suivi opérationnelles sur les 10 listées au PLAGEPOMI*

*3.2. Taux de renseignement de l'observatoire des populations de poissons migrateurs*

*3.3. État des populations*

**Descriptif de l'indicateur**

L'orientation 3 du PLAGEPOMI a notamment pour objectif d'élargir son dispositif de suivi au travers de nouvelles stations pour chaque espèce et de stations multi-espèces. L'indicateur est le nombre de nouvelles stations de suivis opérationnelles par rapport aux ambitions affichées par le PLAGEPOMI.

**Cible 2016-2021** : 10 stations de suivi

**Résultats**

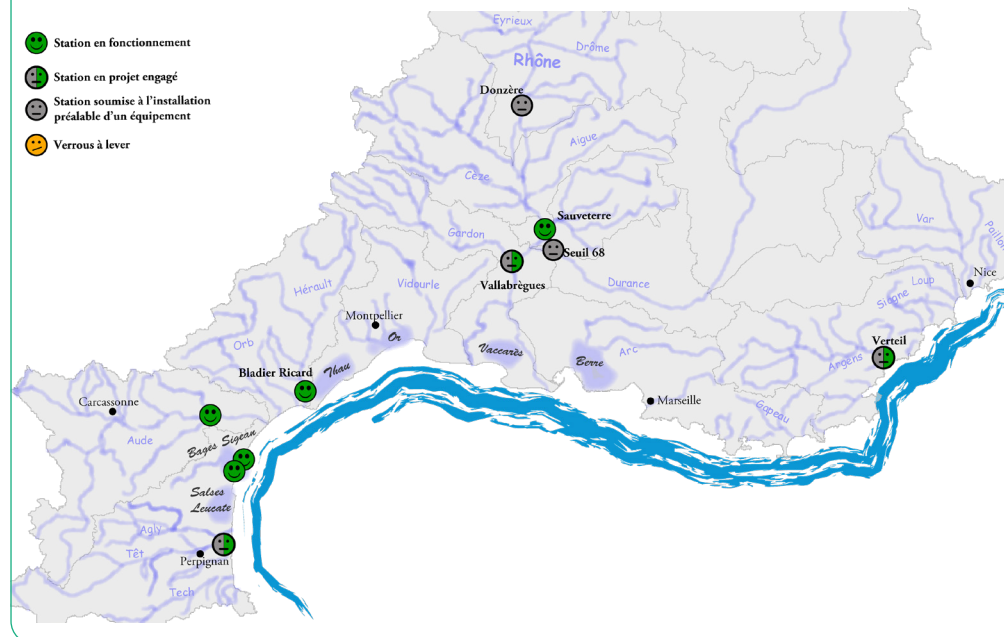
Parmi les 10 nouvelles stations projetées :

- 5 sont désormais en fonctionnement : 2 stations de vidéo-comptage, à Bladier-Ricard sur l'Hérault (34) et Sauveterre (30) sur le Rhône, les stations (caméra acoustique et flottangs) du grau de la lagune de bages-Sigean et une station d'observation de géniteurs de Lamproie sur l'Aude (11),
- 2 stations de suivis à Donzère (07-26) et sur la Durance (13-84) restent assujetties à la création d'une passe à poissons,
- 2 projets sont engagés à Vallabrègues et sur l'Argens (vidéo-comptage) et sur la Têt,
- la passe-piège à anguilles de Bladier-Ricard est à restaurer (efficacité à améliorer),

A celles-ci s'ajoutent les stations pré-existantes, 13 au total sur le bassin.

Les données relatives à ces stations sont publiées et analysées sur le site de l'observatoire.

**Localisation et avancement de la mise en place des nouvelles stations de suivi**



**Perspectives**

Les stations sont portées par des maîtrises d'ouvrages locales. La prise en charge locale de l'installation du suivi est donc cruciale. Elle fait parfois défaut dans les cas les moins avancés. La question de la pérennisation (opportunité, modalités) va se poser pour les stations expérimentales de Bages-Sigean. Celle de leur réplcation possible à d'autres lagunes également, dans le cadre de la révision du plan.

Mise à jour mi-parcours et bilan

Date de mise à jour 06/02/2020

**Descriptif de l'indicateur**

L'observatoire des populations de poissons migrateurs est un site internet qui centralise les descripteurs populationnels pour l'Alose feinte, l'Anguille et la Lamproie marine. Ces descripteurs sont alimentés annuellement à partir des suivis mis en œuvre dans les stations.

**Résultats**

Les 6 premiers descripteurs ont été publiés à partir de 2018 mais l'intégration des données a été limitée par des contraintes rencontrées régulièrement ces dernières années : le dysfonctionnement des passes pièges à anguilles de Caderousse (colmatage des pompes et pannes électriques) et l'absence de maîtrise d'ouvrage sur certains sites du suivi de la reproduction d'aloses faute pour les maîtres d'ouvrage de parvenir à mobiliser l'ensemble des partenaires financiers.

Le vidéocomptage à Sauveterre est considéré partiel en raison d'un manque d'attrait de la passe à poissons (2 m<sup>3</sup>/s au lieu de 10m<sup>3</sup>/s car le turbinage du débit réservé par la microcentrale hydroélectrique déstabilise l'ouvrage).

La pérennité de certains descripteurs n'est donc pas assurée, ce qui tend à décourager les maîtres d'ouvrages potentiels et pourrait constituer un frein majeur au recueil de la donnée dans les années à venir.

**Perspectives**

D'autres descripteurs peuvent être élaborés : de recrutement et d'échappement et d'échappement de lagunes, de dévalaison du Rhône. Mais ils sont dépendants notamment du développement de nouveaux outils de recueil de la donnée ou de l'existence de nouvelles stations de suivi.

DESCRIPTEUR	station	2016	2017	2018	2019
<b>Nombre de civelles dans les passes pièges</b>	<i>Passé piège du Grau de la Fourcade</i>	oui	oui	oui	oui
	<i>Usine écluse de Beaucaire</i>	oui	oui	oui	oui
	<i>Usine écluse d'Avignon</i>	oui	partiel	oui	oui
	<i>Usine écluse de Caderousse</i>	oui	partiel	partiel	partiel
<b>Nombre d'anguillettes dans les passes pièges</b>	<i>Barrage de Mallemort sur la Durance</i>	oui	partiel	oui	oui
	<i>Donzère</i>	oui	oui	oui	oui
	<i>Ardèche à Salavas</i>	oui	oui	oui	oui
	<i>Cèze à Chusclan</i>	oui	oui	oui	oui
	<i>Seuil 68 Durance</i>	oui	non	oui	oui
	<i>Gardon à Fournès</i>	oui	oui	partiel	oui
<b>Nombre de bulls d'aloses</b>	<i>Vidourle à Saint Laurent d'Aigouze</i>	oui	oui	non	non
	<i>RM</i>	oui	oui	oui	oui
<b>CPUE des pêcheries amateurs d'aloses</b>	<i>RM</i>	oui	oui	oui	oui
<b>Présence/absence de lamproies marines</b>	<i>RM</i>	oui	oui	oui	oui
<b>videocomptage</b>	<i>Bladier Ricard</i>	oui	oui	oui	oui
	<i>Sauveterre</i>	non	partiel	oui	partiel

Mise à jour annuelle

Date de mise à jour 06/02/2020

Descriptif de l'indicateur

Si le PLAGEPOMI ne fixe pas d'objectif d'état aux espèces migratrices, il demande cependant la caractérisation des tendances d'évolution de l'état des populations. Cela vise à visualiser de façon synthétique sous la forme d'indicateurs l'efficacité des mesures mises en oeuvre en faveur des espèces.

À ce stade, plusieurs indicateurs ont fait l'objet de travaux. Ils sont repris dans le tableau ci-dessous. Si des caractérisations peuvent d'ores et déjà être publiées, seuls les descripteurs effectifs de civelles dans les passes-pièges et présence/absence de lamproie ont été qualifiés sous forme de bon à mauvais.

		Tendance de l'année par rapport aux 5 années précédentes				Tableau de bord – BILAN A MI-PAROURS			
		2016	2017	2018	2019	Tendance des 5 dernières années	Tendance des 10 dernières années	Tendance historique	ETAT
ANGUILLE	Nombre de civelles dans les passes pièges	↘	↘	↘	↘	↘	→	→	Etat population IUCN / Etat recrutement Vaccares : mauvais
	Nombre d'anguillettes dans les passes pièges	→	↘	→	↘	↘	→	→	à créer
ALOSE	Nombre de bulls d'aloses (Hors Durance / Gardon)	↘	↘	↘	↗	Indéterminé (augmente sur le Rhône / Nette baisse Vidourle)	→	↘	Indéterminé (nécessité de compléter le dispositif de suivi)
	CPUE des pêcheries amateurs d'aloses	↗	↘	↘	→	indéterminé (légère diminution sur l'Aude / stable sur le Rhône)	→	↗	
	Effectif d'aloses observées par vidéocomptage	Indéterminé (chronique < 5 ans)	Indéterminé (chronique < 5 ans)	Indéterminé (chronique < 5 ans)	Indéterminé (chronique < 5 ans)	Indéterminé (chronique < 5 ans)	Indéterminé (chronique < 5 ans)	Indéterminé (chronique < 5 ans)	
LAMPROIE	Présence/absence de lamproies marines	→	→	→	→	→	→	→	Mauvais

Mise à jour annuelle

Date de mise à jour 06/02/2020

## INDICATEUR 3.3 : ÉTAT DES POPULATIONS

### Anguille

Effectifs de civelles : la saison de recrutement 2018/2019 au Vaccares confirme la tendance à la baisse des 5 dernières années. La tendance des 10 dernières années est toutefois stable car nous avons connu une période 2010-2015 où la population semblait en augmentation (hausse des captures annuelles de civelles), mais les 5 années suivantes ont été à la baisse. Les niveaux de recrutement du Vaccares semblent donc aujourd'hui similaires à 10 années en arrière alors que le stock européen était considéré à ses plus bas niveaux historiques.

#### Effectifs d'anguillettes :

Le suivi de la colonisation du Rhône confirme les tendances du recrutement observées au Vaccares. Les moyennes mobiles 3 ans à Beaucaire montrent en effet la même augmentation sur la période 2010 à 2015 et une diminution de 2015 à aujourd'hui.

### Bilan anguille

A l'échelle européenne, la population d'anguilles est toujours considérée en état critique d'extinction.

Les niveaux de recrutement au Vaccares s'ils sont ramenés à la référence historique 1960-1980 (estimée à partir des données publiées par le GT anguille du CIEM en 2018) montrent un état de recrutement majoritairement dans le rouge ces dernières années (hormis 2013 et 2014).

### Lamproie marine

Le nombre de témoignages de captures et d'observations de lamproies (qu'il y ait une preuve à l'appui ou non) ne dépasse pas la dizaine chaque année depuis 2001 (dernière observation de reproduction sur le Gardon). Ces données ne permettent pas d'analyse de tendance d'évolution mais à l'évidence la population reste à un très bas niveau. Elle n'a toutefois pas disparu puisque des individus sont régulièrement observés.



Civelle - Crédit Photo : MRM

## INDICATEUR 3.3 : ÉTAT DES POPULATIONS

### Alose – Captures par unité d'effort

La pêcherie, de loisir à la ligne, est soumise à des variations annuelles importantes liées aux conditions hydroclimatiques, au nombre de pêcheurs déclarants sur un site donné, à l'envergure du site pêché (plus le site est restreint, plus la CPUE augmente pour un même nombre d'aloses par rapport à un site plus étendu). L'évolution des CPUE globale du bassin Rhône Méditerranée comme celle des axes sur lesquels nous disposons de données (Aude / Vidourle / Rhône et affluents) n'affiche pas de tendance marquée que cela soit sur les 5 ou les 10 dernières années. Sur l'ensemble de la période suivie, on peut toutefois noter une tendance à la hausse sur le Rhône comme sur l'Aude qui pourrait s'expliquer par l'optimisation du matériel et de la pratique de ce type de pêche au fil des années.

### Bulls d'aloses

Comme la pêcherie, le suivi de la reproduction est très variable d'une année à l'autre et fortement influencé par les conditions hydroclimatiques qui conditionnent les possibilités de détection de bulls par les opérateurs terrain sur les frayères.

Les tendances 5 ans et 10 ans sont stables voire très légèrement à la hausse sur le Rhône, mais les valeurs de cette période restent nettement plus faibles que celles observées au début du suivi (2002-2010). Les suivis de la reproduction sur le Vidourle affichent en revanche une nette tendance à la baisse. Les tendances depuis le début du suivi montrent donc une nette baisse sur le Rhône comme sur les côtiers qui doit conduire à rester très prudents sur l'interprétation des indicateurs de l'état de la population.



Civelle - Crédit Photo : MRM

### Bilan d'aloses

Les deux descripteurs de cette espèce qui ont la plus longue série de données (pêcherie et bulls) ne permettent pas à ce jour de conclure sur l'évolution de la population d'aloses : le descripteur pêcherie relativement stable et le descripteur bulls connaît une évolution plus alarmiste. Les comptages faits aux passes à poissons ont été mis en place trop récemment pour que les informations fournies soient exploitables en complément.



## 4. CONNAISSANCE DES ESPÈCES ET DES HABITATS

### L'ambition du PLAGEPOMI 2016-2021

Le développement des connaissances doit permettre d'améliorer la compréhension du fonctionnement des populations et d'obtenir des indicateurs d'efficacité des actions entreprises.

Les besoins de connaissances scientifiques et techniques prioritaires pour améliorer la gestion et l'évaluation des populations s'articulent autour de quatre questions-clé :

#### 1. Quelles sont les capacités d'accueil des différents milieux ?

Il s'agit de connaître les milieux (lagunes, cours d'eau) les plus propices au développement et à la reproduction des espèces.

#### 2. Quelles sont les voies de migration privilégiées ? Quels facteurs les déterminent ?

Cette connaissance est à compléter en cours d'eau et en lagune, à des échelles allant d'un aménagement hydroélectrique à un ensemble de cours d'eau.

#### 3. Quels sont les moyens d'optimisation des outils d'évaluation de l'abondance des populations ?

Il s'agit là notamment de développer des méthodes d'auto-matisation des comptages et de modélisation.

#### 4. Quelles sont les pressions d'origine anthropique autres que les obstacles transversaux sur lesquels il est possible d'agir à l'échelle du bassin ?

Le PLAGEPOMI précise pour chaque question-clé les connaissances qui sont à développer et leur priorité, A ou B. Il liste 17 besoins de connaissance.

### Les indicateurs

#### 4.1 Nombre d'actions engagées ou en cours

#### 4.2 Alerte sur les besoins de connaissance identifiés comme prioritaires par le PLAGEPOMI (priorité A) pour lesquels aucune action n'est engagée

**Cible 2016-2021** : engagement d'actions répondant aux 17 besoins de connaissance identifiés au PLAGEPOMI.

### Résultats

Les actions sur les besoins de connaissance prioritaires (priorité A) sont en cours et parfois achevées. Sont achevés les travaux de connaissance et de caractérisation des habitats favorables à l'alose et à la lamproie. Les frayères potentielles sont identifiées sur les cours d'eau de la zone d'actions prioritaire. Au total 10 études sont en cours ou achevées.

À l'inverse, l'identification du déterminisme dans des voies de montaison privilégiées par les individus reproducteurs n'a pas été initié en tant qu'étude. Cependant l'analyse du suivi par vidéocomptage à la passe à poissons de Bladier-Ricard permet une vision de la répartition des géniteurs sur les côtières d'Occitanie.

Il est à noter également que les outils testés pour automatiser le comptage des bulles d'alose ne se sont pas révélés efficaces et qu'ils vont devoir être améliorés par la suite.

Enfin, la caractérisation de la pression « débit » sur les populations de la Durance est liée à l'étude « débits souhaitables » qui n'a toujours pas abouti.

Les tests de marquages télémétriques pour évaluer l'échappement au Vaccarès restent à engager et l'équipement du grau de la lagune de Bages-Sigean contribue déjà à une meilleure connaissance de l'échappement de cette lagune.

Le véritable besoin de connaissance prioritaire resté orphelin est le développement de méthodes d'évaluation de la cinétique de dévalaison de l'anguille et d'un indicateur d'abondance des anguilles argentées : les tests d'utilisation de guideaux pour l'évaluation des flux d'anguilles dévalantes n'ont pas pu être lancés faute de financement.

Des études de priorité moindre (B) pour les besoins de connaissance du PLAGE-POMI ont désormais été engagées : portant sur la présence des espèces dans les zones d'actions à long terme et sur la recherche de présence d'individus de lamproie par ADN environnemental.

### Perspectives



Marquage d'anguilles  
Crédit Photo : MRM




Les méthodes qui permettront une approche plus précise de l'échappement de l'anguille que ce soit sur le Rhône, les côtières et les lagunes restent à mettre en place et à développer. En ce qui concerne les lagunes, la connaissance des données de pêche est indispensable à cette estimation.

### Les lagunes

Plusieurs travaux sont en cours sur les lagunes, que ce soit la caractérisation des potentialités d'accueil de la totalité des masses d'eau ou la recherche d'outil d'estimation du recrutement ou de l'échappement sur le complexe du Vaccarès et dans le grau de la lagune de Bages-Sigean.




Mise à jour mi-parcours et bilan

Date de mise à jour juin 2020

<b>État des actions à mi-parcours</b>			
<b>Questions clés</b>	 <b>Anguille européenne</b>	 <b>Alose feinte de Méditerranée</b>	 <b>Lamproie marine</b>
<b>1- Capacités d'accueil des différents milieux</b>	L'étude sur les potentialités d'accueil se poursuit sur l'ensemble des masses d'eau lagunes. Des initiatives locales ont également contribué à la connaissance du peuplement de certaines ZALT (priorité B) : Huveaune, Arc (en cours), Ouvèze.	Les habitats de cours d'eau favorables et à l'aloise et à la lamproie, notamment les frayères potentielles, sont désormais connus. La caractérisation de la colonisation des ZALT est déterminée par le suivi de la restauration de la continuité biologique (dont par ADNe). Elle est approchée sur l'Hérault, la Têt, l'Agly et le Vidourle	Les habitats de cours d'eau favorables et à l'aloise et à la lamproie, notamment les frayères potentielles, sont désormais connus.
<b>2- Voies de migration privilégiées et facteurs déterminants</b> <b>Dévalaison</b>	Les études engagées sur le Rhône et la Cagne sont en cours (anguille). L'étude menée à Bages-Sigean apportera des compléments.	Le travail en cours sur la contribution des sites de reproduction au stock en mer contribuera à ce besoin de connaissance.	
<b>2- Voies de migration privilégiées et facteurs déterminants</b> <b>Montaison</b>	Des travaux ont commencé portant sur le recrutement à l'échelle du Vaccarès. L'étude menée à Bages-Sigean, lagune au grau naturel, apportera des compléments.	L'analyse des données de suivi également (Rhône, Hérault)	
<b>3- Moyens d'optimisation des outils d'évaluation de l'abondance des populations</b>	Les travaux engagés sur les cours d'eau se poursuivent : L'étude de suivi de la dynamique du recrutement et de l'échappement sur la lagune de Bages-Sigean est en cours (caméra acoustique). Le projet interreg SUDOANG pourra apporter des réponses en termes d'évaluation commune de l'échappement. Un projet de test d'utilisation de la télémétrie RFID est en cours pour évaluer l'échappement au Vaccarès. L'utilisation de la télémétrie est également en test sur la Cagne.	L'automatisation des suivis de la reproduction via un système acoustique s'est achevée sous cette forme avec des résultats non opérationnels	La recherche de présence de la lamproie par ADNe est utilisée
<b>4- Identification des pressions autres que les obstacles</b>	L'étude sur l'incidence des pompages du Rhône sur la migration des anguilles se poursuit. L'étude sur les débits souhaitables de la Durance est en cours.		

Mise à jour mi-parcours et bilan

Date de mise à jour juin 2020

Connaissances restant à développer			
Questions clés	 Anguille européenne	 Alose feinte de Méditerranée	 Lamproie marine
<b>1- Capacités d'accueil des différents milieux</b>	La caractérisation de la qualité physico-chimique des milieux relativement à la qualité des reproducteurs n'a pas été spécifiquement abordée (priorité B). Toutefois la connaissance a progressé par l'analyse des données de suivi des passes-piège à anguilles du Rhône aval.	Le travail en cours sur la contribution des sites de reproduction au stock en mer (priorité A) contribuera à l'identification des sites les plus productifs. La colonisation des ZALT (priorité B) reste à faire notamment sur le Tech et l'Argens.	L'enjeu de caractérisation des ZALT (priorité B) est faible à ce faible niveau de présence de la lamproie
<b>2- Voies de migration privilégiées et facteurs déterminants</b> <b>Dévalaison</b>	Le sujet des fleuves côtiers de grande envergure reste à faire aboutir (priorité A)	La comparaison de l'efficacité des écluses (mixtes et poissons) par radiopistage n'est pas lancée (priorités B). La re-conduction de l'étude radiopistage menée en 2006 ne sera envisagée que lorsque les grands aménagements du	
<b>2- Voies de migration privilégiées et facteurs déterminants</b> <b>Montaison</b>	Une étude comparée des flux de montaison entre les passes à poissons et les éclusages (dans le chenal de navigation) à rester à mener (priorité B) mais l'analyse des suivis aux stations du Rhône (passes-piège et vidéo-comptage de Sauveterre) a apporté de premiers éléments. L'installation d'un vidéo-comptage sur la Durance sera complémentaire.	Rhône seront finalisés (PCH de Vallabrègues et de Donzère notamment). Les différents types d'éclusages pourront être comparés, mais l'efficacité des nouveaux aménagements pourra aussi être approchée.	
<b>3- Moyens d'optimisation des outils d'évaluation de l'abondance des populations</b>	L'évaluation de la dévalaison sur le Rhône par pêche (non létale) est bloqué faute de financement (priorité A) Les moyens de suivi de l'échappement sur les côtiers de grande envergure est encore à lancer (priorité A)	Le travail méthodologique doit être poursuivi en adaptant les outils actuels en grâce aux avancées technologiques (IA, génétique...)	
<b>4- Identification des pressions autres que les obstacles</b>	L'évaluation de l'impact des pompages dans les milieux lagunaires reste à mener (priorité B). L'étude sur les débits souhaitables de la Durance est en cours mais la vigilance sur l'avancement des travaux sur la Durance reste de mise		

Mise à jour mi-parcours et bilan

Date de mise à jour juin 2020

## 5 . ACTIONS DE SENSIBILISATION AUX ENJEUX ET DE VALORISATION DES ACQUIS DU BASSIN

### L'ambition du PLAGEPOMI 2016-2021

La mise en œuvre du PLAGEPOMI nécessite de faire connaître les espèces ciblées et les actions menées auprès d'un large public. Il importe également de favoriser les retours d'expériences sur les actions menées dans le cadre du plan de gestion afin de créer une émulation et de faciliter l'expansion des bonnes pratiques parmi les différents acteurs.

Enfin, la réussite du PLAGEPOMI nécessite l'engagement de multiples acteurs et, en premier lieu, des maîtres d'ouvrage et des structures animatrices de la politique locale de l'eau. Le PLAGEPOMI veille également à encourager et consolider l'implication de ces nombreux acteurs.

### Les indicateurs

*5.1 Nombre d'actions de sensibilisation portées par les acteurs locaux*

*5.2 Territoires de la ZAP non couverts par un SAGE ou un contrat de milieu*

*5.3 Moyens financiers consacrés à la mise en oeuvre du PLAGEPOMI*

### Descriptif de l'indicateur

L'indicateur 5.1 comptabilise :

- d'une part, l'impact des outils de communication numérique en place sur les poissons migrateurs (5.1 a).
- d'autre part, les actions de communication engagées localement par les acteurs locaux et les partenaires (à cibler) du PLAGEPOMI (5.1b).

Il constitue ainsi un indicateur de réponse caractérisant l'objectif du PLAGEPOMI en matière de sensibilisation des territoires aux enjeux migrateurs.

- L'indicateur 5.1a présente les statistiques annuelles des sites internet de MRM, de l'observatoire des poissons migrateurs – en projet - et de la page PLAGEPOMI du site de bassin.
- L'indicateur 5.1b sera renseigné 2 fois pendant la durée du PLAGEPOMI. Il rend compte du nombre d'actions conduites et si possible du nombre de personnes touchées par public.

### Analyse de la fréquentation de l'Observatoire

La fréquentation évolue nettement à la hausse, ce qui s'explique par l'enrichissement continu du site pour sa première année d'existence.

Il faut noter que les pages de présentation des espèces (aloses et anguilles) sont plus visionnées que celles de leurs suivis.

### Perspectives et cible 2016-2021 :

- Mettre en adéquation les publications des sites Internet avec l'évolution de l'indicateur 5.1a
- Veiller à la bonne articulation des sites entre eux.

### Résultats 1.a : statistiques annuelles des sites internet du bassin

	Période rapportée	Nombre de visites	Nombre de pages vues par visites (moyenne)	Pages les plus consultées (et % de visites)	
Site de bassin sous-rubrique «gestion des poissons migrateurs»	Sept 2016 à août 2017	1484 corrigé 2199	2	- PLAGEPOMI 2016- 2021 (25 %)	
	Sept 2017 à août 2018	1863	1,2	- page d'accueil (28%) - PLAGEPOMI 2016- 2021 (25 %) - plan anguille (14%)	↘
	Sept 2018 à août 2019	1804	1,3	- page d'accueil (28%) - plan anguille (22%) - plan gestion 2016-2021 (16%)	→
Site de Migrateur Rhône-Méditerranée (MRM)	2016	6815	2 à 3	- page d'accueil (18%) - actus (15 % contre 8 % en 2015) - milieux (14%) - espèces (14%)	
	2017	6880	2,8	- Page d'accueil (16%) - milieux (20%) - communication (17%) - espèces (14%) - actus (10%)	→
	2018	6853	2,4	Non communiqué	→
	2019	6930	2	Non communiqué	→
Observatoire des populations	2018	1274	3,15	- Observatoire en direct (25 %) - Page d'accueil (24%)	
	2019	2392	3,77	- Page d'accueil (20 %) - Observatoire en direct (13%)	↗

Mise à jour mi-parcours et bilan

Date de mise à jour 06/02/20

5.1.b Nombre d'actions conduites et publics touchés

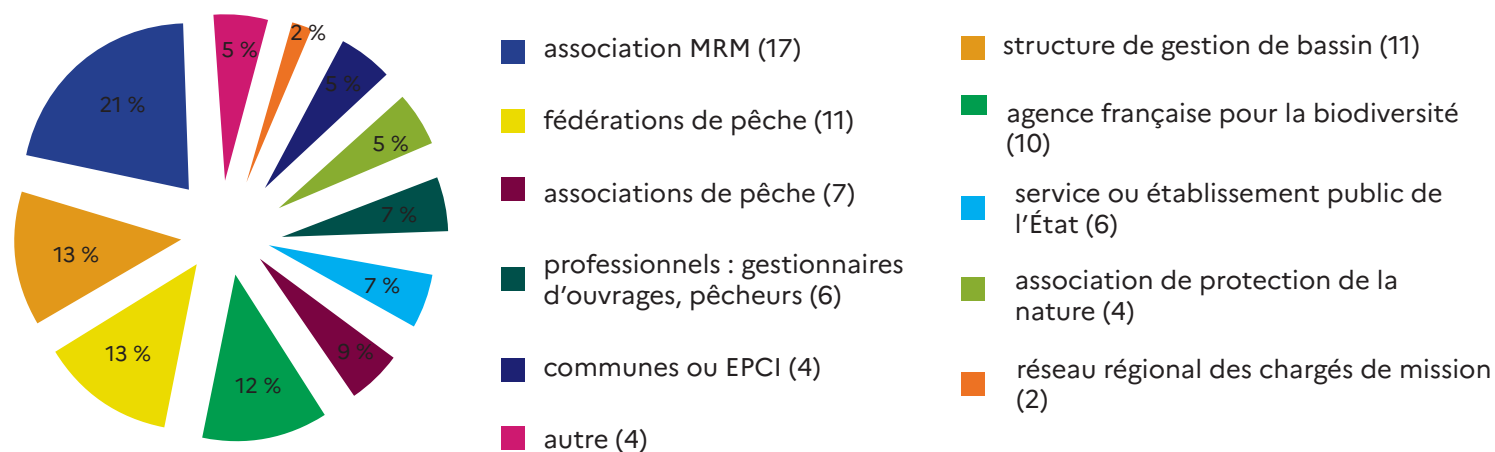
Résultats

Les données de l'indicateur 5.1b sont issues de l'enquête réalisée en 2018 auprès des acteurs locaux : gestionnaires de bassins versants, fédérations de pêche, membres de la commission technique du COGEPOMI... 93 réponses ont été traitées.

Les porteurs des actions de sensibilisation sont majoritairement l'association MRM, les fédérations de pêche, l'Office Français de la Biodiversité (alors AFB) et les structures de bassin versant. Les autres usagers (pêcheurs, gestionnaires d'ouvrages) s'impliquent également.

	Actions spécifiques migrateurs	Actions non spécifiques	Total
2016	20	12	32
2017	22	11	33
2018	20	12	32
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>35</b>	<b>97</b>

Résultats de l'enquête Q : par qui sont-elles conduites ?

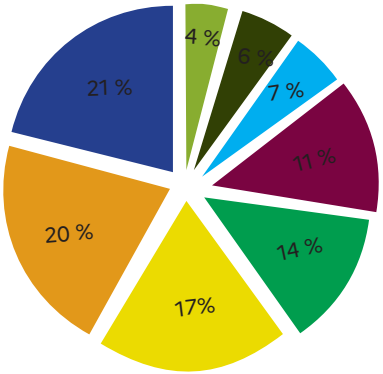


Mise à jour mi-parcours et bilan  
 Date de mise à jour 06/02/20

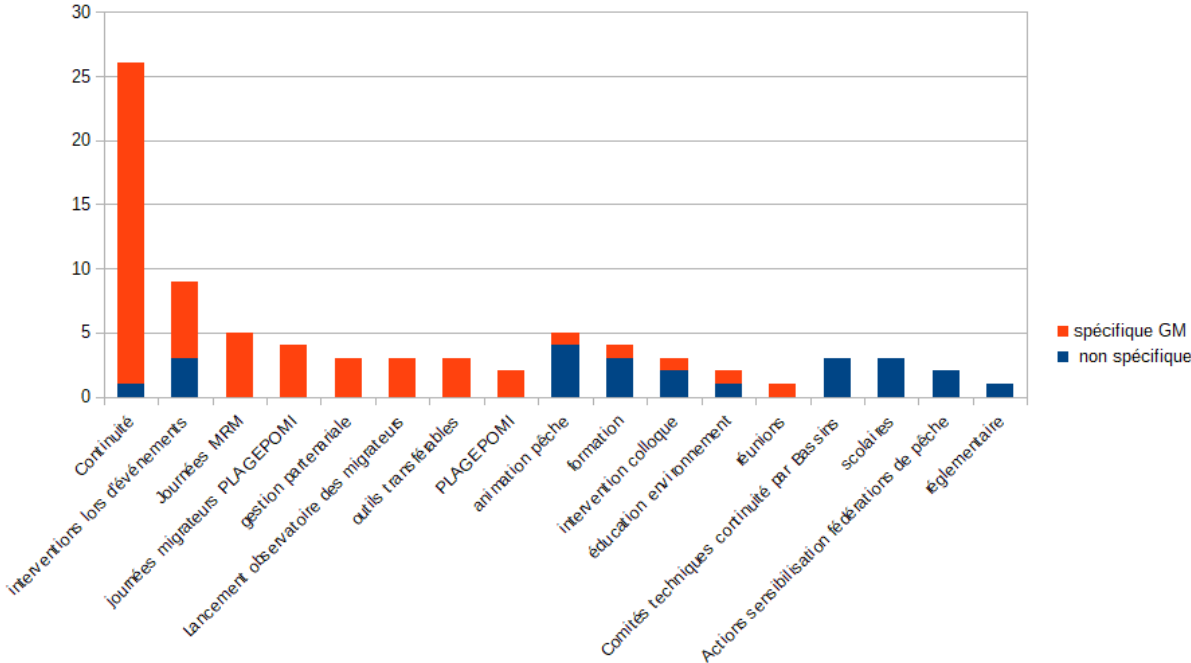
# INDICATEUR 5.1 : NOMBRE D'ACTIONS DE SENSIBILISATION PORTÉES PAR LES ACTEURS LOCAUX

## 5.1.b Nombre d'actions conduites et publics touchés

Résultats de l'enquête Q : quels sont les publics touchés par ces actions



- gestionnaires ou propriétaires d'ouvrages sur les cours d'eau (18)
- élus (17)
- grand public (14)
- pêcheurs à la ligne (12)
- scolaires (9)
- pêcheurs aux engins (6)
- agriculteurs (5)
- autres (3)



Mise à jour mi-parcours et bilan

Date de mise à jour 06/02/20



### Descriptif de l'indicateur

La mise en œuvre du PLAGEPOMI repose en premier lieu sur la prise en compte des enjeux migrateurs dans les planifications et programmes d'actions en place sur les territoires cibles (zones d'actions prioritaires notamment).

La politique de l'eau (SDAGE et PLAGEPOMI) se décline de manière opérationnelle sur les territoires à travers les SAGE et contrats de milieux. Ces dispositifs sont approuvés par le comité d'agrément, qui valide la prise en compte des enjeux.

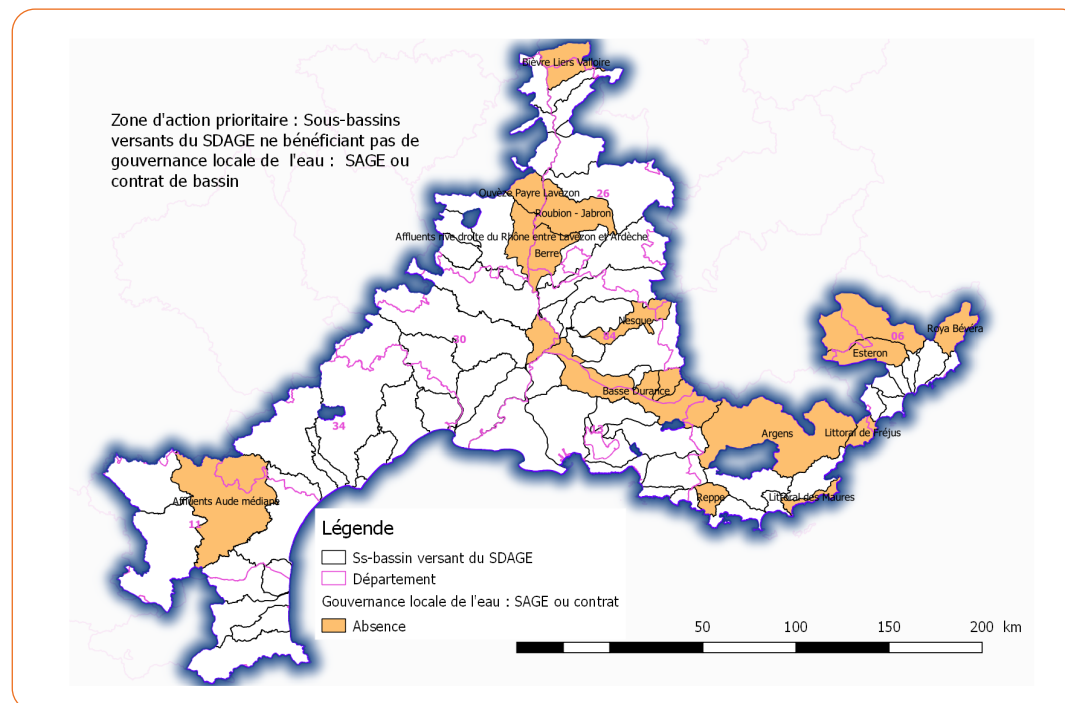
L'indicateur 5.2 vise :

- à repérer les territoires concernés par des enjeux grands migrateurs (à l'intérieur de la ZAP) et sur lesquels il n'existe pas de gouvernance locale de l'eau à l'échelle du sous-bassin : contrats de milieux et SAGE. Sur ces territoires, la mise en œuvre des orientations du PLAGEPOMI peut être plus difficile et dépend d'autres dispositifs. Par exemple, l'animation ou la maîtrise d'ouvrage par les fédérations de pêche peuvent y assurer un rôle prépondérant.
- à suivre la prise en compte des enjeux relatifs aux poissons grands migrateurs dans les SAGE approuvés.

**Cible 2016-2021 :** parmi les SAGE listés dans le PLAGEPOMI, 100 % des nouveaux SAGE approuvés prennent en compte les enjeux relatifs aux poissons grands migrateurs

### Résultats

Depuis l'approbation du PLAGEPOMI, le comité a exprimé un avis sur 7 projets de SAGE. De manière générale, les enjeux liés aux grands migrateurs sont bien connus et pris en compte pour ce qui concerne la restauration de la continuité écologique (ouvrages prioritaires). Souvent le COGEPOMI a souhaité que le SAGE intègre bien la présence des espèces et de leurs habitats dans leurs préconisations concernant d'autres domaines d'action.



### Commentaires

Tous les bassins figurant sur la carte ne présentent pas le même enjeu en termes de substitution de la gouvernance locale de l'eau par un autre dispositif : des sous bassins versant peuvent apparaître alors qu'un SAGE ou un contrat sont en cours d'élaboration ou en projet. C'est le cas de Bièvre-Liers-Valloire, de la Durance et de l'Argens. Ici le comité d'agrément veillera à ce que les enjeux grands migrateurs soient bien pris en compte.

Mise à jour mi-parcours et bilan

Date de mise à jour 06/02/20

### Descriptif de l'indicateur

Il s'agit de suivre l'évolution d'une partie des coûts de mise en oeuvre du PLAGEPOMI. Cet indicateur apporte une information complémentaire aux autres indicateurs du tableau de bord.

Il comptabilise les coûts des projets réalisés par les différents maîtres d'ouvrage en réponse au PLAGEPOMI, sur chaque orientation.

Il est calculé annuellement à partir des montants de la programmation des actions et des données suivantes :

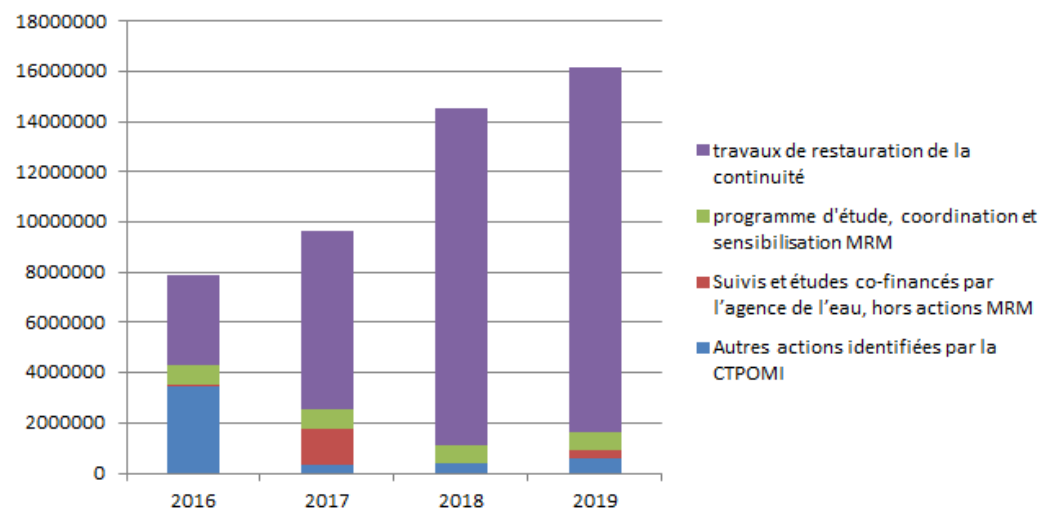
- les actions de restauration de la continuité aidés par l'agence de l'eau parmi les ouvrages prioritaires du PLAGEPOMI,
- le programme annuel de MRM
- le programme annuel des fédérations de pêche du territoire de la ZAP
- d'autres projets recensés par la programmation des actions en CTPOMI

Les données prospectives seront mises à jour a posteriori.

A ce stade, les autres actions ne sont pas prises en compte, notamment les actions de sensibilisation qui seraient menées par les structures de bassin versant de la ZAP.

L'indicateur a un fonctionnement particulier : les chiffres n'ont pas vocation à évoluer dans un sens plus que dans l'autre. L'indicateur est un état des lieux de la réponse collective apportée à la gestion des grands migrateurs du bassin.

Répartition des coûts-projets totaux par orientation du PLAGEPOMI (M€)



### Commentaires

Le graphique, avec les actions qu'il prend en compte, donne des montants annuels mobilisés compris entre 7 et 16 M€.

Les montants principaux sont dévolus aux actions de restauration de la continuité et aux suivis des populations d'anguille, alose et lamproie. Ce constat est en adéquation à la dynamique du plan de gestion 2016-2021. Si l'enveloppe total consacrée à la continuité écologique a augmenté en 2018 et 2019, le nombre d'ouvrages subventionnés a diminué en 2019, ce qui traduit des interventions sur des ouvrages plus importants.

Les chiffres hors actions de restauration des axes de migration sont sous-estimés car dépendant de remontées d'information non systématique. Le coût des actions non subventionnées (temps de personnel d'agents de l'État majoritairement) n'apparaît pas.

La mise à jour a posteriori des actions programmées peut aboutir à des montants réalisés différents des montants programmés.

Mise à jour annuelle

Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy  
Comité de rédaction : Secrétariat technique du Cogepomi, pilotage Emmanuelle Lonjaret  
Conception-réalisation : Direction / Mission communication

imprimé en régie par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
février 2021

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes  
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00



**PRÉFET  
COORDONNATEUR  
DU BASSIN  
RHÔNE-MÉDITERRANÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*